



**CTAC du 27 novembre 2017**  
**Déclaration préalable**

Madame la secrétaire générale,

Ce CTAC s'ouvre dans un contexte de politique sociale particulièrement morose pour les agents publics, ce qu'ils ont été très nombreux à dénoncer lors de la journée d'action appelée à l'initiative d'une unité syndicale d'une ampleur remarquable le 10 octobre dernier. **Si tant de collègues sont descendus dans la rue, c'est que les fonctionnaires en ont assez d'être déconsidérés**, de voir leur pouvoir d'achat grignoté année après année alors qu'ils ne comptent pas leur engagement au service de la qualité de nos services publics.

**Les premières annonces du gouvernement du président Macron sont insupportables** : nouveau gel du point d'indice, réinstauration du jour de carence, suppression de 120 000 postes dont 50 000 dans la fonction publique d'Etat... La sensibilité de nos collègues est exacerbée. La CGT Educ'action administration centrale vient de lancer, la semaine dernière, une pétition dénonçant l'instauration du jour de carence. Nous avons d'ailleurs un témoignage intéressant pour appuyer notre contestation. *« Tout d'abord, si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. Donc, « en vrai », comme disent les enfants, la situation n'est pas aussi injuste que celle que vous décrivez »*. Cette citation, vous la connaissez sans doute, elle est de Emmanuel Macron, alors ministre de l'économie, répondant à un sénateur de droite en 2015 ! Jamais nous n'avons vu un tel enthousiasme des collègues pour venir signer un de nos textes. Les agents publics sont à fleur de peau, prenez garde à ne pas trop charger la barque ! Avec le jour de carence, on touche à la santé de nos collègues, c'est particulièrement grave, mais on joue aussi sur les symboles. Sous couvert d'une égalité trompeuse, car tout le monde sait que dans le privé la plupart des conventions collectives couvrent les trois jours de carence, c'est bien le fonctionnaire soit-disant privilégié qu'on attaque et c'est sur son dos qu'on cherche à faire des économies ! Nous ne nous laisserons pas faire...

Au niveau de l'administration centrale de nos ministères, Education nationale et Enseignement supérieur, recherche et innovation, nous avons aussi nos inquiétudes particulières et elles tiennent notamment à **la multiplication d'engagements non tenus de la part de l'administration**.

**En matière de prévention des risques psycho-sociaux, nous multiplions les alertes pour des cas individuels ou des situations collectives** et l'administration a bien des difficultés à prendre des mesures dans l'intérêt de la santé des collègues. Tout juste réussissons-nous à exfiltrer les collègues en souffrance vers une autre affectation mais jamais les situations ne sont réellement réglées, jamais les responsables hiérarchiques qui sont à l'origine de cette souffrance ne s'en voit comptable. Au moment où se multiplient les sanctions disciplinaires vers des collègues catégories C ou B, même un

attaché d'administration, **il est temps que l'impunité cesse du côté de la hiérarchie ! Que l'administration prenne enfin ses responsabilités**, sinon elle se rend coupable de complicité alors qu'elle développe tout un discours et un dispositif pour prévenir les risques psycho-sociaux... Nous insistons particulièrement sur la situation de notre collègue de l'ESEN pour laquelle nous avons déclenché une alerte pour danger grave et imminent qui n'a toujours pas été soldée au bout de 18 mois...

En matière d'engagements non tenus, nous aurons l'occasion de l'aborder aujourd'hui lors d'un point dédié, mais **nous avons les plus fortes inquiétudes au sujet de la mission sur l'évolution de la fonction internationale** au sein de nos ministères et notamment de l'avenir de la DREIC. Une réelle concertation avec les personnels avait été promise par les cabinets lors de l'audience intersyndicale début octobre. Or le temps avance et le calendrier resserré de la mission ne semble pas avoir été allongé. Nous vous avons pourtant transmis, ainsi qu'aux cabinets, un courrier recensant les demandes des personnels tels qu'elles ont été formulées en assemblée générale. Au bout de 15 jours, nous n'avons toujours pas de réponse !

Il y a un dernier domaine dans lequel nous ne souhaiterions vraiment pas que les engagements de l'administration ne soient pas tenus. **Il s'agit des primes et notamment de la campagne de bonus**, devenu CIA et de la notification des montants 2018 des primes de base ou IFSE. Il y a de fortes attentes des collègues dans le domaine, notamment du fait du gel du point d'indice et des fortes tensions en région parisienne liée aux prix démentiels de l'immobilier qui conduisent tant de collègues à connaître des fins de mois difficiles. Nous espérons que le point dédié à la politique indemnitaire va nous permettre d'aborder cette question de façon sérieuse et d'obtenir des garanties sur le maintien d'une campagne de bonus pour l'ensemble des agents. **C'est un sujet sur lequel vous êtes très attendue par l'ensemble de nos collègues !**

Un dernier mot. Nous sommes très inquiets des derniers événements qui semblent indiquer un **mouvement de répression syndicale et sa judiciarisation croissante**. Muriel Pénicaud, ministre du Travail, vient de mettre à pied une inspectrice du travail, également membre de Sud et sanctionne deux militants de la CGT. Notre ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer, vient d'attaquer publiquement et devant la représentation nationale le syndicat Sud Education 93 pour son stage de formation syndicale « où en est-on de l'antiracisme à l'école ? » pour cause de deux ateliers non mixtes. Pire, il annonce vouloir attaquer Sud Education 93 pour l'usage des mots « racisme d'Etat ». Pour nous, le ministre surfe sur les paniques identitaires, s'aligne sur un calendrier dicté par l'extrême-droite pour chercher à disqualifier le mouvement social et faire diversion face aux contestations. **Nous exigeons que toutes les poursuites à l'égard de Sud Education 93 soient immédiatement abandonnées.**